

Numéro FAQ: 12-002

Prescriptions de protection incendie AEAI, édition 2015

Directive de protection incendie 12-15 / Prévention des incendies et protection incendie organisationnelle

Chiffre, alinéa: [6.1, alinéa 4 - Annexe](#)

Thème: Exigence d'installations d'alarmes vocales selon la norme EN 60849

Date de la décision: 29.01.2015

Question:

Est-il possible d'invoquer l'exigence de respecter les normes d'essai en vigueur EN-54-4, EN-54-16 et EN54-24 en plus de la norme EN60849 ? Les systèmes utilisés doivent être testés selon ces normes. Conformité CE et déclaration de performance.

La norme EN 60849 évoquée date de 1998 et sera probablement remplacée par la nouvelle norme EN54-32. Cette dernière est encore en consultation auprès du CEN TC72. Le DET de la CEPI comprenait aussi les normes d'essai EN54-4, EN54-16 et EN54-24. Elles sont applicables aux systèmes d'information requis selon la DPI12-15. À ce sujet, la norme EN60849 est dépassée et ne fait pas référence à ces normes d'essai.

Réponse de la CPPI:

Comme les normes d'essai hEN 54-4, hEN 54-16 et hEN 54-24 mentionnées sont des normes harmonisées, les produits tombant dans le champ d'application de l'une de ces normes ne peuvent être mis sur le marché en Suisse que s'ils répondent aux exigences de la norme hEN en question. Une mention supplémentaire dans la directive de protection incendie n'est pas nécessaire, car l'OFCL/SECO est responsable de la mise sur le marché.

Explication / interprétation

FAQ publiée